

Le Centre Européen de Ressources sur les Reconversions et les Mutations

Exposé des motifs :

Si elles ne se manifestent plus avec autant de brutalité que durant la période de crise, les reconversions industrielles et les mutations économiques continuent et continueront de façon durable à être à l'ordre du jour dans la plupart des pays européens.

La mise en place du marché unique va encore accentuer ce phénomène en induisant une recomposition générale des tissus économiques inscrite dans le long terme.

Par ailleurs, de nouvelles et profondes transformations vont intervenir à moyen terme en Europe de l'Est et/ou dans d'autres domaines que celui de l'Industrie.

L'ensemble de ces mouvements va avoir des répercussions diverses sur les territoires européens, avec un risque non négligeable d'approfondissement des disparités régionales.

Le traitement des problèmes de reconversion s'est traduit ces dernières années par l'émergence d'un savoir-faire nouveau qui s'est construit dans des contextes nationaux et sectoriels variés, qui s'est exercé à travers des acteurs divers (les entreprises, les Etats, les collectivités territoriales, les organismes d'étude).

Il apparaît utile de mettre en commun cet acquis, de le valoriser, de le perfectionner pour répondre rapidement et de manière appropriée aux nécessités des transformations industrielles et économiques qui continuent à se manifester.

A l'initiative de M. Jacques Chérèque, Ministre Délégué chargé de l'Aménagement du Territoire et des Reconversions, ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité dont les résultats ont conduit le Comité de Pilotage de l'étude réuni le 15 juin 1990 à Madrid, à conclure à l'opportunité de la création d'un centre qui réunisse les caractéristiques suivantes.

Le Concept de Centre Européen de Ressources sur les Reversions et les Mutations

Définition du Centre

Le CERRM est une association partenariale européenne organisée en réseau professionnel ouvert et destinée à valoriser et perfectionner des techniques de reversion et de mutation économique structurelle par le transfert et l'assistance à ses membres ainsi qu'à tout autre organisme public ou privé demandeur de ses services, notamment dans les régions en retard de développement ou en déclin industriel.

Ses missions :

- un organisme de mise en commun et de perfectionnement des compétences.

La valorisation et le perfectionnement des techniques de reversion et de mutation économique structurelle constitue la première mission de cet organisme. Par l'échange d'expériences, celui-ci doit faire converger l'ensemble des expertises et favoriser le perfectionnement des savoir-faire sur le sujet. Il devra pour ce faire organiser autour de lui un véritable réseau européen de professionnels.

- un organisme de transfert des savoir-faire.

L'assistance à toute institution publique ou privée demandeuse de ses services sera réalisée à travers un réseau européen d'antennes, géographiquement réparties. Celles-ci seront le lieu de repérage de besoins locaux, de mise en forme des demandes d'expertise et d'ingénierie et d'organisation, en relation avec le Centre, de la réponse en termes d'offre de savoir-faire.

- un organisme de prospective et d'analyse prévisionnelle

Parallèlement aux missions ci-dessus, ce Centre devra développer une expertise d'analyse des mutations économiques en cours, afin de proposer des orientations et des méthodes de gestion prévisionnelle de ces mutations et de leurs effets.

De ces missions découle une structuration à deux niveaux.

Sa structure : un centre mobilisant deux types de réseaux

- des antennes "guichets" s'appuyant sur des organismes appropriés existants, qui auraient comme tâches de détecter et susciter la demande ainsi que d'en organiser la réponse,
- un réseau de professionnels qui constituerait l'offre de conseil.

Son statut : une association partenariale européenne

Ce centre ne sera pas un organisme européen, au sens institutionnel du terme. Il se constituera en libre association et rassemblera des partenaires privés et institutionnels : des entreprises, des Etats, des Régions, des Organismes Professionnels, des Organismes d'Etude.

Ses priorités : les mutations industrielles au sein de la CEE

Dans la première phase de développement du Centre, les activités prioritaires devront répondre aux principes suivants :

- servir d'abord les besoins en matière de mutation industrielle,
- privilégier la réponse aux besoins s'exprimant au sein de la CEE, notamment dans les régions en retard de développement ou en déclin industriel,
- donner la priorité à ce qui peut être transféré dès aujourd'hui dans les domaines les mieux connus et identifiés avant de s'engager dans des secteurs plus périphériques par rapport au savoir-faire acquis.